



Il y a cent ans, l'Europe était au cœur de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale. Plus jamais cela... disait on à l'époque... Des millions de vies brisées, de victimes civiles et militaires et de familles endeuillées. Nos cimetières et autres

monuments aux morts en témoignent chaque jour et c'est en ce sens qu'auront lieu les commémorations du 11 novembre prochain à Conty. Essentiel, le devoir de mémoire sera, à cette occasion, symbolisé par la présence et la participation des établissements scolaires de la commune.

A ce titre, les associations patriotiques, les équipes pédagogiques, les élus municipaux et moi même avons souhaité la plus large mobilisation des jeunes générations à ces manifestations commémoratives.

Néanmoins, ces quelques lignes ne doivent pas pour autant nous faire oublier les côtés festifs et conviviaux de notre foire locale St Antoine. Retrouvez dans ce journal le programme préparé par le comité des fêtes et sa présidente. Je les remercie de leur mobilisation et de contribuer ainsi à l'animation de notre commune.

Animation dont pourront aussi bénéficier les jeunes contynois avec le spectacle de Noël offert par la municipalité.

Le conseil municipal vous invite à profiter de ces moments festifs et vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Belle lecture.

Votre maire,  
**Pascal Bohin**

### UNE CONTYNOISE À L'HONNEUR

## Natacha Nicolas, une expérience du service et une volonté d'entraide

Issue d'une formation dans le secrétariat paramédical, et forte d'une expérience de 23 années sur notre secteur sud amiénois, c'est naturellement, qu'à 48 ans, Natacha Nicolas décide de créer son entreprise spécialisée dans le service à la personne.

#### Son objectif : être utile aux autres, leur rendre service

Le choix de son enseigne « Confiez-nous » n'est pas un hasard. Il s'agit d'un réseau de franchise présent sur la France entière. « J'ai reconnu dans les fondateurs du réseau, les qualités humaines qui sont les miennes et qui sont indispensables au fonctionnement de cette entreprise ».

« Confiez-nous » s'est donc installée cet été place du Général de Gaulle, au centre du bourg.

“  
**MON ÉPANOUISSEMENT  
PERSONNEL PASSE  
PAR LA SATISFACTION  
DE LA PERSONNE**”

#### Prestations offertes aux particuliers

- **Pour vos enfants de plus de 3 ans :** aide aux devoirs, garde à domicile, garde de nuit, accompagnement lors de trajet pour leurs activités par exemple

- **Services tout public :** travaux ménagers, nettoyage avant et après déménagement, repassage, vigilance habitation, soin des animaux, livraison de courses à domicile, préparation de repas....

- **Jardinage / bricolage :** entretien des espaces verts, travaux de petit bricolage,



nettoyage des vitres, terrasses, vérandas. Et la liste peut s'agrandir selon vos besoins !

#### Une jeune entreprise qui recrute

Elle compte déjà deux salariés en CDI : un jardinier « homme toutes mains » et une aide-ménagère. Sur notre secteur contynois, les besoins sont importants et laissent présager d'autres embauches surtout pour les tâches ménagères.

**Bienvenue Madame Nicolas et merci pour votre initiative !**

Annie Descroix

## Sommaire

- 02 / Vos élus en actions  
**URBANISME : QUELLES FORMALITÉS**
- 04 / Idées de sorties  
**FOIRE DU 11 NOVEMBRE**
- 05 / Idées de sorties  
**SPÉCIAL NOËL**
- 06 / Près de chez vous  
**LA ROUE COOL VTT**
- 07 / Idées de sorties  
**A LA BIBLIOTHÈQUE**
- 08 / Près de chez vous  
**JEU / PANNEAU LUMINEUX**

# Urbanisme : Quelles sont les formalités à accomplir ?

Une modification prévue en façade de votre habitation ? Une modification de votre clôture ? Un aménagement à l'extérieur ? Nous sommes parfois un peu démunis face aux démarches à entreprendre. Découvrez les principales situations, et ayez le bon réflexe : **INFORMEZ-VOUS !**

**Quelques cas concrets de votre quotidien :**

## MODIFICATION EN FAÇADE

- J'ai le droit de choisir parmi quelles couleurs pour les boiseries et les volets ?
- Je change de matériaux pour le ravalement : ai-je le droit de poser crépis, bois, peinture ?
- Puis-je enlever les ardoises pour mettre des tuiles ?

## MODIFICATION DE CLÔTURE

- J'installe un portail : ai-je le droit ? quel matériau ? hauteur ? largeur ?
- Je change de matériau de clôture : lequel puis-je poser ?
- J'ai le droit à quelle hauteur pour le mur de clôture ?

## AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR ET / OU AGRANDISSEMENT

**Ai-je le droit d'installer :**

- Une terrasse, un abri de jardin, un garage, une pergola, une véranda, une piscine... ?
- Liste non exhaustive

## JE FAIS UNE DEMANDE D'URBANISME

**C'est une obligation légale ; deux solutions possibles.**

**DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX**

**PERMIS**

Rdv en mairie aux horaires d'ouverture du public. C'est un service gratuit.  
Ou sur [www.ville-conty.fr/urbanisme](http://www.ville-conty.fr/urbanisme)



Bref, vous l'aurez compris, il n'y a rien d'aléatoire dans les aménagements que vous êtes autorisés ou non à réaliser. Tout est réglementé par le code de l'urbanisme. Sachez que tous ces documents sont consultables en mairie et sur le site internet [www.ville-conty.fr/urbanisme](http://www.ville-conty.fr/urbanisme).

### Quelles sont les démarches ?

Selon l'importance des travaux, il faut déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable dans les cas les plus courants.

### Une déclaration préalable de travaux est obligatoire notamment dans les cas suivants :

- Construction nouvelle (garage, dépendance...) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup>.
- Pour les travaux sur une construction existante, ce seuil est porté à 40 m<sup>2</sup> si la construction est située dans une zone urbaine couverte par un plan local d'urbanisme (PLU).
- Construction d'un mur d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 2 m,
- Construction d'une piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m<sup>2</sup> non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) a une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80m,

- Travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (par exemple, remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle ou identique, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade),
- Travaux de ravalement s'ils se déroulent dans un espace faisant l'objet d'une protection particulière (par exemple, abord d'un monument historique),
- Changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment,
- Réalisation d'une division foncière notamment pour en détacher un ou plusieurs lots.

### Un permis de construire est nécessaire pour les travaux ci-dessous :

- Travaux créant une nouvelle construction.

Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant. Elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception : des constructions dispensées de toute formalité comme les piscines de moins de 10 m<sup>2</sup> ou les abris de jardin de moins de 5 m<sup>2</sup>, et de celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

- **Travaux sur une construction existante**  
Les travaux sur une construction existante concernent par exemple l'agrandissement d'une maison. Un permis de construire est exigé si vos travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m<sup>2</sup> ; sans dépasser les 150m<sup>2</sup>.

**Au delà, attention le recours à un architecte est obligatoire (sauf dérogation) pour réaliser le projet architectural objet du permis de construire ou de la déclaration préalable.**

### Quelles sont les étapes d'instruction de vos dossiers ?

- une fois votre dossier déposé en mairie, vous recevez un récépissé de dépôt avec un numéro d'enregistrement
- puis, votre dossier est transmis au service instructeur et à l'Architecte des Bâtiments de France. Ces derniers ont un délai d'un mois pour exiger des pièces complémentaires et vous notifier le délai d'instruction de votre demande.
- à l'issue du délai d'instruction, vous recevez un arrêté autorisant ou non la réalisation de votre projet, accompagné de l'avis de l'architecte des Bâtiments de France. C'est seulement à compter de la réception de ce document que vous pourrez entreprendre vos travaux après le délai légal d'affichage sur votre terrain.

De nombreux cas de figures existent, vous venez de lire ici les situations les plus courantes.

Si vous avez des déclarations à faire ; les formulaires appelés CERFA sont tous disponibles sur le site [www.ville-conty.fr/urbanisme](http://www.ville-conty.fr/urbanisme) ou sur [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits).

Et n'oubliez pas qu'une précieuse aide peut vous être apportée en mairie aux horaires d'ouverture !

Sarah Bridoux et Annie Descroix

### FISCALITÉ LOCALE

Votre maire, Pascal Bohin, se tient à votre disposition lors de ses permanences pour éclaircir toutes vos interrogations sur la fiscalité locale (départementale, intercommunale et communale).

# Foire du 11 novembre

Nous organisons cette année la 23<sup>ème</sup> édition de la Foire Saint Antoine

## Au programme :

- Plus de 150 exposants (particuliers et commerçants)
- A la salle des fêtes, les stands de l'exposition artisanale présenteront des objets d'arts et des produits locaux
- Attractions foraines toute la journée
- Présentation des poneys et chevaux à 14h30 derrière la gendarmerie.



## Réderie de la foire

**HABITANTS DE CONTY**, vous souhaitez exposer devant chez vous le **11 novembre**. N'oubliez pas de vous inscrire auprès de la mairie. Attention : Il est rappelé aux riverains ayant réservé un emplacement pour la réderie et souhaitant exposer devant chez eux, qu'en aucun cas les services de la mairie ne gèrent les emplacements et ne seront responsables en cas de litiges avec les exposants extérieurs.

- Pour les habitants de Conty-Luzières-Wailly, les 5 premiers mètres seront **gratuits**, puis comptez **1€ le mètre supplémentaire**.
- Pour les exposants extérieurs : **1 € le mètre**
- Pour les exposants commerçants : **1,50 € le mètre**

## STATIONNEMENT ET CIRCULATION PERTURBÉS

Le stationnement sera interdit du **mercredi 8 novembre 2017** à partir de 17h00 au **lundi 13 novembre 17h00**, sur les rues : de la poste, le parking résidence de la Selle et salle des fêtes, et une partie de la ruelle de Tilloy.

Le stationnement et la circulation seront interdits le **samedi 11 novembre de 5h30 à 20h00** dans les rues de la ligue (la partie vers la rue de la gare et à côté de la salle des fêtes), ruelle de Tilloy, rue des écoles, rue Henry Dunant, rue des alouettes, rue des chapeliers, rue de la gare, rue du Hamel, rue du Général Leclerc et place du Général de Gaulle.



**Attention exceptionnellement la circulation est autorisée en double sens de la rue de la Ligue vers la place du Général De Gaulle**

Marie-Laure Rongier

## Commémoration

### UN PEU D'HISTOIRE :

À la fin de la Première Guerre mondiale, l'armistice de Rethondes est un traité signé le 11 novembre 1918 entre les forces alliées et l'Allemagne dans un wagon dans la forêt de Compiègne à Rethondes.



Ce traité définit la fin des combats sur le front occidental, et les conditions de la défaite de l'Allemagne.

### LE TEMPS FORT DE CETTE COMMÉMORATION :

**10h00** : Cimetière de Wailly, dépôt de fleurs sur les tombes des anciens combattants puis retour sur le parvis de l'église pour dépôt de gerbe.

**10h30** : Assemblée de prières à l'église Saint Antoine de Conty

**11h00** : Départ au parvis de l'église pour le défilé, accompagné de la Fraternelle, des sapeurs pompiers, des enfants des écoles primaires et collège,



des habitants... pour dépôt de gerbe et recueillement place Gilbert Godard, au cimetière et au monument aux morts devant la mairie.

Les enfants des écoles primaires et les collégiens, nous feront l'honneur de leur présence et de leurs chants.

Marie-Laure Rongier

# Spécial Noël



© CC2SOA

- **Marché de Noël de Conty les 9 et 10 décembre** : Faites votre marché, remplissez votre hotte, trouvez votre bonheur auprès des 47 exposants que vous retrouverez dans la salle des fêtes tout le week-end. Organisé par la CC2SO. **Samedi de 10h à 19h et dimanche de 10h à 18h.**

- **Spectacle de la commune**

## ENVIE DE MAGIE !

La municipalité et la commission des fêtes ont le plaisir d'inviter tous les enfants de Conty-Luzières-Wailly au spectacle de Noël réalisé par ROBY SPECTACLE.



"Claude Magis, magie enfantine, magie animalière et grandes illusions" est heureux de vous présenter son spectacle le **Samedi 16 décembre à 16h00** à la salle des fêtes de Conty.

Le père Noël clôturera cet après-midi autour d'un goûter et d'une distribution de friandises. Nous vous attendons nombreux ! Venez passer un agréable moment.



## VEILLÉE DE NOËL

**Le vendredi 22 décembre à 20h30 à la bibliothèque.**

Pour attendre sagement la venue du Père Noël, le groupe de lecture à voix haute Jardin Secret vous propose une soirée autour du feu. Pour le plaisir des petits et des grands.

- **Le 24 décembre veillée de Noël**

À 16h à la maison de retraite de Conty  
À 18h30 à Oresmaux  
À 20h30 à Molliens Dreuil

**Le lundi 25 décembre Célébration de Noël**

À 11h à Quevauvillers.



Marie-Laure Rongier et  
Annie Descroix



## Ch'calendrier

• **Samedi 04 novembre**  
**Loto des chasseurs de Contre**

Salle des fêtes

• **Samedi 11 novembre**  
**Foire Saint Antoine**

De 5h à 18h

Dans les rues de Conty

• **Samedi 18 novembre**  
**Sainte Cécile Fraternelle Concert**

À 18h

Eglise de Conty

• **Mercredi 29 novembre**  
**Spectacle proposé par la CC2SO**

De 18h30 à 19h30

Salle des fêtes

La petite marchande d'Histoires Vraies

Payant - 03 22 90 19 65

• **Diamnche 10 décembre**  
**Run & Bike**

À 9h30

Ateliers du Val de Selle

• **samedi 09**  
**et dimanche 10 décembre**  
**Marché de Noël**

Samedi de 10h à 19h

Dimanche de 10h à 18h

Salle des fêtes

• **Samedi 16 décembre**  
**Spectacle de Noël**

À 16h

Salle des fêtes

• **Lundi 18 décembre**  
**DON DU SANG**

De 15h à 19h

Salle des fêtes



• **Vendredi 22 décembre**  
**Veillée de Noël**

À 20h30

Bibliothèque

Lectures pour petits et grands pour attendre le père Noël.



## TELÉTHON "FRANCE"

La 31<sup>e</sup> édition du Téléthon aura lieu les **8 et 9 décembre 2017**. Découvrez les manifestations locales via le site [www.afm-telethon.fr](http://www.afm-telethon.fr)



# La Roue Cool VTT

Jean-Jacques Dault a créé ce club en 1992.  
Il comptabilise aujourd'hui une cinquantaine de membres.

« Nous sommes d'horizons différents, des picards d'origine et des picards de cœur... avec un même leitmotiv, LA BONNE HUMEUR, qui domine nos sorties !

Nous participons aux nombreuses randos du département. Nous nous imposons un dimanche par mois pour rouler tous ensemble, à un rythme qui permet d'arriver frais et dispo pour le pot de l'amitié. Depuis quelques années des coursiers animent les courses UFOLEP et pour les meilleurs d'entre eux, une participation au niveau national clôture la saison des courses. » dit le président fondateur.

Depuis 2015, le club accueille également des jeunes dès 13 ans avec « La Roue Cool Academy ». Une bande de jeunes se retrouve le samedi matin, au gymnase, et est encadrée par des adultes, afin de découvrir tous les aspects du VTT en toute sécurité.

Chaque année des membres du club participent au challenge organisé par l'UFOLEP, auquel nous sommes affiliés pour tenter la qualification au championnat de France. D'ailleurs, cette année, les résultats sont excellents : 4 jeunes, 1 équipage en tandem, 2 vétérans, et 2 séniors se sont qualifiés.

## Les 3 principales manifestations annuelles :

Le **Roc Contynois** se déroule généralement le 3<sup>ème</sup> week-end de juin et propose 3 types de parcours : randonnée VTT, randonnée pédestre ou trail. Des circuits, allant de 10 à 50 km selon le niveau, l'envie, en famille, entre amis ou à la recherche de la performance, offrent une façon très agréable de découvrir ou redécouvrir notre belle région.

Les **5 heures de Conty** feront peau neuve pour leur 11<sup>ème</sup> édition en septembre 2018. « Il s'agira toujours d'une course d'endurance en VTT mais basée sur un nouveau concept en réflexion actuellement, l'idée serait de faire passer le circuit dans Conty et pourquoi pas en nocturne » nous confie Julien Piau, le président actuel.



© La roue Cool



Le **Run and Bike** au profit du Téléthon ; le dimanche 10 décembre. Il s'agit d'une course qui se déroule par équipe de deux concurrents avec un seul VTT (l'un court pendant que l'autre pédale). Cette épreuve, conviviale et accessible à tous est ouverte à toutes personnes licenciées ou non, âgées de 10 ans et plus.

- **Tarifs** : 10 € par participants, 5 € pour les catégories Jeunes 1 et Jeunes 2 dont 1 € est reversé au Téléthon.
- **Lieu et horaire** : Le départ est situé aux ateliers Val de Selle à Conty. Le départ est fixé à 9h30, les catégories jeunes 1 et Jeunes 2 s'élanceront à 11h00.

Les inscriptions se font via le site du club. Et une épreuve ponctuelle pour le printemps 2018 : une course VTT, le Conty XC, qui comptera pour le challenge VTT UFOLEP Somme et sera peut-être l'occasion d'organiser le championnat régional.

## VOUS NE VOULEZ PLUS PRATIQUER SEUL ?

Rejoignez-les !  
Vous pouvez les retrouver sur <http://vttlarouecool.org> ou contacter **Mr Piau** au **06 38 67 78 58**

Annie Descroix

## Nettoyons la nature

### Témoignage des enfants de l'école Jeanne d'Arc :

"Vendredi 22 septembre, nous sommes allés dans le bois de Conty pour l'opération: "Nettoyons la nature". Nous avons ramassé des canettes,



des papiers armés de nos gants. C'était amusant de faire cela avec les grands de l'école. Ce que nous avons vraiment aimé: c'est ramasser des trésors. L'après-midi, nous les avons triés."

Merci à l'équipe pédagogique et à tous les enfants pour cette initiative !

# À la bibliothèque

## Des animations pour les enfants

**Des animations pour les 0 - 3 ans :** bébés lecteurs le mercredi 6 décembre à 10h45 en accès libre et bébés artistes le mercredi 13 décembre à 10h30 sur inscription préalable.

**POUR LES 4-8 ANS :** "en attendant le père Noël", une lecture de contes et d'albums pour permettre à chacun d'attendre Noël patiemment.



**POUR LES + 8 ANS :** "Citoyen toi-même" : un parcours de jeux et un passeport citoyen à valider. **Le mercredi 22 novembre de 14h30 à 17h00.** Atelier sur inscription.

Une exposition-jeu à découvrir en famille "Citoyen toi-même": Parents et enfants se laisseront entraîner sur les chemins du vivre ensemble, du respect de l'autre et de l'urgente préservation de notre environnement.

Du 3 novembre au 1<sup>er</sup> décembre, aux horaires d'ouverture au public.

## LES RDV HABITUELS POUR LES 0-3 ANS :

- Les bébés lecteurs : **Mercredi 6 décembre**
- Les Bébés Artistes : (sur inscriptions places limitées à 6 bébés) **Mercredi 13 décembre**

## Des ateliers créatifs pour ados et adultes



- **Scrapbooking ados**, le samedi 23 décembre de 10h à 12h (10 € l'atelier)
- **scrapbooking adultes**, les 25/11 et 16/12 de 9h à 12h (12€ l'atelier)
- **patchwork pour ados et adultes** les 18/11 et 09/12 de 10h à 12h (10€ l'atelier)
- **pâte polymère pour adultes** initiés le 02/12 de 10h à 17h
- **le tricot-thé**, le samedi matin entre 10h et 12h, échange autour du tricot, du crochet autour d'un thé

- **Apéro kiosk d'automne** le vendredi 17 novembre à 19h. Partageons nos coups de coeur en lecture et musique autour d'un verre. Pour ados et adultes.

**Veillée de Noël** proposée par le groupe Jardin secret. Vendredi 22 décembre à 20h30. Attendre sagement la venue du Père Noël en lecture... Pour le plaisir des petits et des grands

Annie Descroix

<http://bibliotheque-mediathèque-conty.c3rb.org>



Apéro kiosk d'automne



## INFO DE DERNIÈRE MINUTE

**La bibliothèque est transférée à la Communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Nous communiquerons sur les modalités de mise en oeuvre dans une prochaine édition.**

## Vous avez envie de lire ou écouter de la musique et ne pouvez pas vous déplacer ?

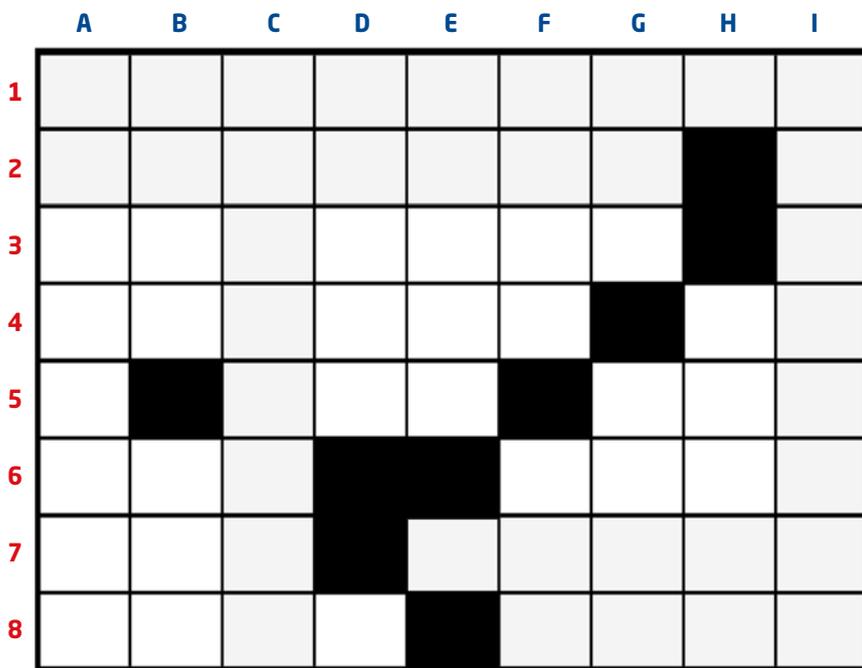
Que vous habitiez Conty, Wailly ou Luzières ; contactez-nous et nous vous livrerons des magazines, des livres, des CD adaptés à vos envies. Ce service est gratuit pour nos aînés, ainsi que les personnes à mobilité réduite alors : n'hésitez pas !

## PRÈS DE CHEZ VOUS

### Correction du jeu du numéro 57

1 Demoyencourt - 2 Bohin - 3 Bernard - 4 Garnier - 5 Léaustic - 6 Caron - 7 Bonfils  
8 Magnier - 9 Leseigneur - 10 Clabault - 11 Lacherez - 12 Niaut - 13 Daire - 14 Occis  
15 Jeunemaitre - 16 Leqien.

### Thème : L'HIVER



#### Horizontalement

- 1 Repas précédent Noël.
- 2 Expire brusquement surtout l'hiver.
- 3 Quittes.
- 4 Traversent le jardin  
Face à La Rochelle.
- 5 Condiment mélangé - Tsigane.
- 6 Direction - Obstiné (désordonné).
- 7 Belle saison  
Il peut voir voler des flocons.
- 8 Située chez le notaire  
Noël en est une.

#### Verticalement

- A Passées le témoin.
- B Table du boucher  
Type de Baccalauréat.
- C Celles de Noël sont spirituelles.
- D Anneau de cordage.
- E Institut officiel.
- F Parcourues - Cheveu.
- G Article défini - Espoir.
- H Utilisé pour filer.
- I Mois d'armistice.

Jeu créé par Jean-Luc Charlet - Réponse dans le prochain numéro.



## ANNONCES

### PANNEAU LUMINEUX : Outil de communication

Le panneau lumineux offre aux services municipaux et associations communales, un espace de communication.

Il permet de :

- diffuser en permanence de l'information de proximité
- être réactif en cas de force majeure et informer en urgence (par exemple en cas de vigilance météo)
- être un support au service des associations pour annoncer leurs événements culturels, sportifs et festifs.

VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION et vous avez besoin de communiquer des informations.

C'est très simple : adressez vous à l'**accueil de la mairie de Conty**. On vous remettra un formulaire de publication. Il faudra le retourner, dûment complété, 10 jours avant la date de diffusion. Votre demande sera soumise à l'autorisation de l'adjoite chargée de la communication.

Nous vous conseillons de le transmettre par voie électronique à [accueil@ville-conty.fr](mailto:accueil@ville-conty.fr) afin que votre demande soit traitée rapidement.

### Page Facebook et site internet de la ville

Likez notre page Facebook Ville de Conty pour rejoindre notre communauté et suivre toute l'actualité de votre ville : [www.facebook.com/VILLEDECONTY/](http://www.facebook.com/VILLEDECONTY/)  
**Toutes les informations sont sur le site internet, [www.ville-conty.fr](http://www.ville-conty.fr)**

### Nouveaux arrivants

Les vœux 2018 approchent à grands pas, nouveaux arrivants, faites-vous connaître en mairie.

### MAIRIE DE CONTY - HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h

**Contact** : 03.22.41.66.55 - **Fax** : 03.22.41.66.56

**Web** : [www.ville-conty.fr](http://www.ville-conty.fr)

**Secrétaire générale** : [administration@ville-conty.fr](mailto:administration@ville-conty.fr)

**Maire** : [pbohin@laposte.net](mailto:pbohin@laposte.net)

**Permanence sans rdv** :

Marie-Laure Rongier le lundi à 18h00 ;

Pascal Bohin le mardi à 18h00 ;

André Bernard le mercredi à 18h00 ;

Jean-Pierre Moyens le jeudi à 18h00 ;

Clarisse Van Ooteghem le vendredi à 17h00.

### État civil

• **NAISSANCE** : UNTEREINER Kiara

*Félicitations aux heureux parents*

• **MARIAGES** : ROBILLARD Christian et COCHET Florence,  
LEGRAS Romain et HOLLINGUE Laurianne, GROSPIRON Frédéric  
et DANZELLE Virginie

*Félicitations aux jeunes mariés*

• **DÉCÉS** : DAMAGNEZ née FONTAINE Elisabeth,  
ROUZIER Georgette, PETIGNY Frédéric

*Toutes nos condoléances aux proches et aux familles.*